

INSCRIPTION COUTURE 2026/2027



Responsables : Patricia (06.51.48.21.88.06) & Mauricette (06.82.13.49.98)

Cours 1 Mercredi sur 2 de 20h15 à 22h15 (2 GROUPES)

Reprise le 16 septembre 2026

PERSONNE INSCRITE :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../...../

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

☎ Téléphone PORTABLE :

@ Adresse mail :

L'adhésion annuelle au Foyer rural contribue à son fonctionnement et vous couvre en cas d'accident.

Tarif adhésion (1 seule carte par famille) :

☐ 10 € Famille* Champcueil

☐ 16 € Famille* autres communes

CARTE D'ADHESION N°:

☐ Déjà acquittée

Au nom de

Pour l'activité

Tarif : COTISATION

☐ 40 €/an en individuel

☐ Paiement en 2 fois

☎ CARTE et COTISATION réglées par :

☐ Chèque ✍ à établir à l'ordre du Foyer Rural

☐ Espèces

☐ Virement

☐ CB sur le site HELLO ASSO

☐ Coupons ANCV complétés

☐ JE SOUHAITE UNE FACTURE

Je soussigné(e) accepte le droit à l'image et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date et signature :

Droit à l'image

Je suis informé(e) que le FOYER RURAL DE CHAMPCUEIL, 4 rue Royale, 91750 Champcueil, peut réaliser des photographies, vidéos ou captations lors des cours et événements auxquels je participe ou auxquels mon/mes enfant(s) participe(nt). Ces images pourront être utilisées pour promouvoir les activités du Foyer Rural sur son site internet, ses réseaux sociaux et tout autre support de communication, sans contrepartie financière.

- ☐ **J'autorise l'utilisation de mon image et/ou de celle de mon/mes enfant(s).**
- ☐ **Je n'autorise pas l'utilisation de mon image et/ou de celle de mon/mes enfant(s).**

Responsabilité des parents

Les parents ou représentants légaux sont responsables de l'accompagnement de leur(s) enfant(s) mineur(s) jusqu'au lieu d'activité et à l'issue du cours. Ils doivent s'assurer que le cours est maintenu et venir chercher leur enfant à la fin de celui-ci. Toute absence doit être signalée au responsable de section, à l'enseignant ou au Foyer Rural. La responsabilité du Foyer Rural ne saurait être engagée si un enfant est laissé sans surveillance avant le début ou après la fin de l'activité, ou en cas d'annulation du cours.

Certificat médical

Pour les activités sportives, la présentation d'un certificat médical n'est plus systématiquement obligatoire pour obtenir ou renouveler une licence ou participer à une compétition. Les conditions sont fixées par la fédération sportive concernée. Lorsque le certificat médical n'est pas exigé, un questionnaire de santé « QS-Sport » peut être demandé. Pour les disciplines présentant des contraintes particulières, un certificat médical reste obligatoire. Il appartient à chaque adhérent de vérifier les conditions applicables à sa discipline auprès de la fédération concernée. Plus d'informations : [Ministère des Sports – Le certificat médical pour le sport](#)

**Je soussigné(e)..... atteste avoir pris connaissance
de l'intégralité des informations ci-dessus et en accepte les termes.**

Fait à Le/...../.....

Signature :